

Ensemble Scolaire SAINT-ETIENNE

Tarifs 2018 / 2019

ATTENTION : La facturation sera annuelle.
Les frais de garderie du mercredi et d'études du soir, seront facturés au mois.

Contribution des Familles MATERNELLE	390 €
---	--------------

Contribution des Familles PRIMAIRE	390 €
---	--------------

Participation animation sportive : CP au CM2	50 €
---	-------------

REPAS du Midi 2018 / 2019		Nous rappelons que tout repas consommé est à régler sans délai.
(Prix unitaire)		
Maternelle	4,15 €	
Primaire	4,50 €	

GARDERIE du soir Maternelle	20 € / mois
Lorsque l'enfant reste, exceptionnellement, à la garderie : 2 € par soir	

ETUDE du soir CP au CM2	1 € par 1/2 h ou forfait 20 € /mois
--------------------------------	--

GARDERIE du mercredi	
La demi-journée	7,50 €
La journée	13,50 €

AUTRES FRAIS ANNUELS		
Tarif Assurances Mutuelle SAINT-CHRISTOPHE	Assurance scolaire et extra-scolaire : Mutuelle Saint-Christophe Pour les élèves désirant prendre l'assurance de l'Etablissement et Pour les familles qui n'auront pas fourni l'attestation de leur assureur <u>avant le 21/09/2018 !</u>	9,20 €
<i>Cotisation Facultative :</i> (par famille)	A.P.E.L: Cotisation des familles à l'association des Parents d'élèves pour l'année 2018/2019.	25,00 €

REGLEMENT DES FACTURES

La facture annuelle est à régler soit :

- à réception par chèque ou par espèces
- par paiement fractionné au gré des familles (règlement régulier)
- par virement bancaire échelonné sur les 10 mois de l'année scolaire (RIB de l'Etablissement à demander)
- par 9 prélèvements automatiques mensuels de Novembre à Juillet inclus, le 05 du mois (une autre date peut être choisie). (mandat de prélèvement SEPA à signer, accompagné du RIB de la famille)

Quel que soit le mode de règlement choisi, le solde de l'Année 2018/2019 doit être réglé impérativement le 30 JUIN 2019 dernier délai.

REGLES DE REDUCTION sur la contribution des familles : UNIQUEMENT pour les cas ci-dessous :

Frères et Sœurs scolarisés dans l'Ensemble Scolaire SAINT-ETIENNE (Cahors)

Frères et Sœurs scolarisés dans les Etablissements suivants (Réseau "Quercy Blanc et Vallées")

Ecole SAINT- GABRIEL (Cahors)
Ecole et Collège SAINTE-THERESE (Lalbenque)
Ecole SAINT-JOSEPH (Puy l'Evêque)
Ecole SAINTE-MARIE (Montcuq)
Lycée professionnel CLAIR FOYER (Prayssac)

Une réduction est accordée sur la contribution des familles ayant plusieurs enfants dans ces Etablissements.

Dans ce dernier cas, la réduction sera appliquée sur **présentation d'un certificat de scolarité de l'année 2018/2019** émanant de l'école privée concernée.

Taux de réduction appliqués :

10 % pour 2 enfants - 25 % pour 3 enfants - 30 % pour 4 enfants -